

## ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allmand  
Andras  
Barrett  
Basford  
Béchar  
Benjamin  
Benson  
Blair  
Blouin  
Borrie  
Boulangier  
Brown  
Buchanan  
Burton  
Caccia  
Cafik  
Clermont  
Corbin  
Cyr  
Deachman  
De Bané  
Douglas (Assiniboia)  
Douglas (Nanaimo-  
Cowichan-Les  
Îles)  
Drury  
Dupras  
Duquet  
Énard  
Faulkner  
Forest  
Forget  
Francis  
Gibson  
Gilbert  
Gleave  
Goyer  
Gray  
Greene  
Guay (Saint-Boniface)  
Guilbault  
Harding  
Harries  
Hogarth  
Howard (Skeena)  
Isabelle  
Jamieson  
Jerome  
Knowles (Winnipeg-  
Nord-Centre)  
Lachance  
Laing  
(Vancouver-Sud)  
Lang (Saskatoon-  
Humboldt)

● (4.50 p.m.)

**M. l'Orateur:** Je déclare l'amendement rejeté. La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion principale?

**M. Nielsen:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Un député de ce côté-ci s'est levé pour prendre la parole, mais Votre Honneur ne l'a pas vu.

**M. Nesbitt:** Monsieur l'Orateur, il est presque temps de passer aux initiatives parlementaires. Puis-je déclarer qu'il est cinq heures?

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Je dois interrompre à regret ce tonnerre d'applaudissements pour signaler à la Chambre qu'il est cinq heures.

[M. l'Orateur suppléant.]

Langlois  
Leblanc (Laurier)  
LeBlanc (Rimouski)  
Legault  
Lessard (LaSalle)  
Lewis  
Loiselle  
Mackasey  
McIlraith  
Mahoney  
Marceau  
Marchand  
(Langelier)  
Marchand  
(Kamloops-Cariboo)  
Mather  
Morison  
Murphy  
Noël  
Nystrom  
Olson  
Orange  
Orlikow  
Otto  
Ouellet  
Pepin  
Perrault  
Portelance  
Prud'homme  
Richard  
Richardson  
Roberts  
Rochon  
Rock  
Rowland  
Serré  
Sharp  
Skoberg  
Smerchanski  
Stanbury  
St. Pierre  
Sulatycky  
Thomas  
(Maisonneuve-  
Rosemont)  
Thomson  
(Battleford-Kindersley)  
Trudel  
Turner (London-Est)  
Turner (Ottawa-Carleton)  
Walker  
Watson  
Whelan—98.

## MOTION D'AJOURNEMENT

## QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur:** Conformément à l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Portneuf (M. Godin)—La sécurité nationale—Présumée infiltration du parti communiste américain au Canada; le député de Hillsborough (M. Macquarrie)—Les Postes—Le syndicat des facteurs et la prétendue confusion au sein du ministère; le député d'Algoma (M. Foster)—L'expansion économique régionale—Demande de subvention par la Falconbridge Nickel—Présumée discrimination.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics. Comme il n'y a pas de bill privé, la Chambre passe directement aux avis de motion (documents).

● (5.00 p.m.)

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, il y a un bon nombre d'avis de motion portant production de documents qui précèdent celui que nous discuterons vraisemblablement. Tous ceux qui sont inscrits au nom du député de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis) seront réservés aujourd'hui ainsi que les deux qui suivent. Si l'avis de motion n° 21 inscrit au nom du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) pouvait être mis en discussion, nous en disposerions comme il a été convenu.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Tous les avis de motion qu'a mentionnés le secrétaire parlementaire sont réservés à la demande du gouvernement.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES  
DEMANDE DE DOCUMENTS

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MÉMOIRES SOUMIS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE AU  
SUJET DE LA POLITIQUE CONCURRENTIELLE DU  
CANADA

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord)** propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des quelques quarante mémoires soumis au Conseil économique du Canada en vue de son étude sur la politique concurrentielle du Canada, dont il est question à la page 4 de l'exposé du Conseil de juillet 1969.

—Monsieur l'Orateur, notre pays a une législation qui vise à empêcher ou, à tout le moins, à limiter les effets néfastes de la coalition de firmes pour éviter la concurrence. Le texte de loi en question, qui remonte à plus de 50 ans, a été extraordinairement inefficace dans la réali-